



UNION EUROPEENNE

Conseil permanent de l'OSCE No. 1221 Vienne, 28 mars 2019

Déclaration de l'UE à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui a eu lieu le 21 mars, nous célébrons également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Convention s'est avérée un instrument efficace en ce qu'elle a amené les gouvernements à rendre compte de leur action devant leurs citoyens et sur le plan international. Sur la base de la Convention, de nombreux pays ont adopté des lois et des politiques en matière de prévention et d'éradication de la discrimination raciale. C'est également le cas en ce qui nous concerne : l'Union européenne et les États membres ont mis en place une législation et des politiques rigoureuses.

Toutefois, malgré ces progrès, trop fréquents sont les harcèlements raciaux et les discours de haine, contre de nombreux membres de nos sociétés en raison de leur couleur de peau, de leurs origines ethniques ou de leur religion. Cela est toujours le cas dans de nombreux endroits du monde, y compris chez nous, au sein de l'Union européenne.

En cette année qui marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, nous avons lancé un appel en faveur de sa ratification universelle et invité tous les pays qui n'ont pas encore accepté les procédures de plainte individuelle à le faire dès que possible. Les progrès dans la mise en œuvre de la Convention vont également de pair avec le suivi des engagements internationaux dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au sein de l'UE, nous continuons de lutter contre toute forme ou manifestation de discrimination et de haine raciales, et de mobiliser tous les moyens pour que la diversité soit respectée. Dans le cadre de notre action extérieure, nous poursuivons la coopération avec les pays partenaires, les représentants de la société civile, les organisations internationales, dont bien sûr l'OSCE, et des organisations régionales, pour promouvoir la non-discrimination, l'inclusion sociale et l'égalité pour tous, ainsi que le respect universel de l'interdiction de la discrimination raciale. Nous saluons le travail effectué par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE en ce sens.

La non-discrimination constitue une de nos priorités, comme l'a confirmé l'adoption la semaine dernière des orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, il s'agit là d'un devoir politique.

La Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.